Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 20 (1940)

Heft: 5

Register: Agenda fiduciaire : tableau des déclarations à souscrire en juin 1940

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AGENDA FIDUCIAIRE

Tableau des déclarations à souscrire en Juin 1940

DATES	nature des déclarations ou formalités	SERVICE COMPÉTENT
Du l ^{er} au 10	Versement des cotisations des assurés congédiés ou partis au mois de mai et dépôt d'un duplicata de leur feuillet.	Service des Assurances sociales
Du l ^{er} au 10	Pour les entreprises occupant plus de cent assurés et ayant opté pour le paiement mensuel des cotisations. Versement des cotisations de mai.	Service des Assurances sociales
Du ler au 10º	Pour les entreprises occupant plus de cent assurés et ayant opté pour le paiement d'un acompte mensuel. Paiement de cet acompte.	Service des Assurances sociales
Du l ^{er} au 10	Impôt sur les coupons des valeurs mobilières étrangères et de fonds d'Etat étrangers (concerne les personnes qui font profession de recueillir, encaisser, payer, acheter ces coupons).	Bureau de l'Enregistrement
Du l ^{er} au 10	Taxe unique sur les charbons et sur les conserves alimentaires. Taxe à l'abatage (1).	Recette des Contributions Indirectes
Du l ^{er} au 10	Pour les loueurs de bureaux meublés: dépôtau percepteur de l'état des locations pendant le mois précédent avec versement à l'appui par chacun des locataires d'une somme égale à 25 p. 100 du prix de la location.	Perception
Du ler au 10	Versement au percepteur du lieu du domicile par les employeurs, débi-rentiers du montant des impôts retenus au cours du mois précédent sur les salaires, rentes ou revenus des professions non commerciales servis à des personnes domiciliées hors de la France ou n'y ayant pas d'installation permanente.	Perception
Du ler au 10	Déclaration par les banques des coupons payés en mai 1940. Même obligation pour les sociétés faisant elles-mêmes le service de leurs titres.	Direction départemen tale des Contribu tions Directes
Du ler au 10	Versement par les employeurs des retenues faites en mai au titre de la contribution nationale extraordinaire au taux de 5 p. 100 ou 15 p. 100 et au titre de l'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères. Même obligation en ce qui concerne les débi-rentiers pour les rentes servies par eux.	Perception
Du ler au 10	Pour les Compagnies d'assurances : . Taxes d'enregistrement et de timbre pour le premier trimestre 1940	Bureau de l'Enregistrement
Du 10 au 15	Impôt sur les opérations de bourse (concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc).	Bureau de l'Enregistrement

⁽¹⁾ Toutefois, pour les redevables opérant dans les villes de plus de 100.000 habitants, le relevé est à fournir dans les dix jours suivant l'expiration de chaque quinzaine pour celle écoulée.

DATE	nature des déclarations et formalités	SERVICE COMPÉTENT
Du l ^{er} au 20	Versement sur état des droits de timbres exigibles à raison des quittances délivrées en mai par : 1º Les Compagnies de chemins de fer et toutes autres entreprises concessionnaires d'un service public de transports. 2º Les Directeurs de théâtres et de tous autres établissements de spectacles. 3º Les commerçants et industriels autorisés à payer sur états.	Bureau de l'Enregistrement
Du l ^{er} au 20	Versement sur bordereau de la taxe sur les intérêts des créances, dépôts ou cautionnements et comptes courants inscrits au débit ou au crédit pendant le trimestre précédent par : les banquiers, sociétés de crédit et les commerçants autorisés à payer sur état par l'Administration.	
Du l ^{er} au 25·	Taxe unique à la production de 9 p. 100 ou taxe sur le chiffre d'affaires de 3 p. 100 : En ce qui concerne la taxe de 9 p. 100 sur le montant des livraisons du mois précédent et en ce qui concerne la taxe de 3 p. 100 sur le montant des encaissements ou débits, ou paiement des acomptes provisionnels.	Recette des Contribu- tions Indirectes à Paris (Bureau du Chiffre d'Affaires).
Du ler au 25	Taxe d'armement de 1 p. 100. Paiement de la taxe sur les recettes du mois de mai.	Recette des Contribu- tions Indirectes à Paris (Bureau du Chiffre d'Affaires).
Du ler au 31	Déclaration relative à la taxe sur les bénéfices non distribués pour les sociétés dont les comptes ont été approuvés en mai.	Contrôleur des Contributions Directes
Du ler au 31	Contributions directes mises en recouvrement en mai 1940. Paiement de la mensualité exigible.	Perception
Du 25 au 31	Impôt sur les opérations de bourse (concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc).	Bureau de l'Enregistrement

Communiqué par la Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision, 51 rue de la Chaussée-d'Antin, Paris-9°.

COMPAGNIE

GÉNÉRALE D'ÉLECTRO - MÉTALLURGIE

Société anonyme au capital de 180 millions de francs

CUIVRE - LAITONS - BRONZES CUPRO-NICKELS - MAILLECHORTS ALUMINIUM - DURALUMIM - MAGNÉSIUM

Fils et câbles, nus et étamés - Fils émaillés - Tubes sans soudure Barres et profilés - Planches - Bandes - Disques - Câbles aluminium-acier et cuivre-acier - Pièces estampées - Douilles d'obus - Connexions de rail, etc...

Siège social : 23, avenue Victor-Emmanuel-III - PARIS

Téléphone : Balzac 54-40

ET Frères TRANSIT

Agrées en douane = Surveillants

Portefaix = MAISON FONDÉE EN 1919

62, Rue de la République,

MARSEILLE

: -:

Lausanne, 12, Place Saint-François